



Communiqué

Volume 21, No.1 12 décembre 2017

RÉVISÉ

Amélioration des rentes pour les membres du RREO à partir du 1^{er} janvier 2018

Le 1^{er} janvier 2018 marque l'entrée en vigueur de trois décisions prises par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, coparrains du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO); ce sont là de bonnes nouvelles pour les membres du RREO.

Le taux de cotisation des membres actifs du Régime sera réduit de 1,1 %.

La protection intégrale contre l'inflation sera rétablie pour les membres qui ont pris leur retraite après 2009. Les pensionnées et pensionnés qui ont pris leur retraite après 2009 toucheront en janvier 2018 une augmentation ponctuelle qui rétablira leurs prestations au niveau auquel elles se seraient établies si la protection intégrale contre l'inflation avait été accordée chaque année depuis leur départ à la retraite. Elles et ils toucheront également une

légère augmentation de la protection contre l'inflation l'année prochaine pour la portion de leurs rentes acquise après 2009. Les augmentations au titre du coût de la vie pour cette portion du droit à pension équivaudront à 100 % de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), soit une hausse par rapport au niveau actuel de 90 %. Le droit à pension acquis avant 2010 demeure entièrement protégé contre l'inflation.

Le facteur de réduction pour la retraite anticipée a été réduit dans certains cas pour les membres âgés de 50 ans et plus qui quittent leur emploi en éducation après 2017.

« Ce sont là de bonnes nouvelles pour nos membres, affirme Chris Cowley, président de la FEO. Nous rétablissons les prestations et réduisons les taux de cotisation, tout en nous assurant que le Régime demeure entièrement capitalisé. »

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces changements, visitez le www.otpp.com/fr/.